



# Mandat du groupe de concertation

## « Nouveaux comportements alimentaires »

---

Version adoptée le 7 juillet 2021

### Contexte

Le Conseil national de l'alimentation s'est autosaisi sur le sujet des nouveaux comportements alimentaires à l'issue d'un vote des sujets prioritaires par voie électronique en mars 2021.

Les comportements alimentaires se situent à la croisée de nombreux enjeux sociétaux. Ils englobent l'ensemble des choix et des motivations en matière d'alimentation, les régimes alimentaires et les impacts de l'alimentation sur la santé (humaine, environnementale et animale). En ce sens, ils répondent à des besoins à la fois physiologiques et neurobiologiques, psychologiques et hédoniques, mais aussi sociaux et culturels. Ces comportements diffèrent en fonction des situations sociales (consommation privée, au travail, en restauration collective, en famille, etc.) et connaissent de fortes évolutions dans le temps.

Ces dernières années, les comportements alimentaires se sont largement transformés en France, notamment en raison des changements de mode de vie, de la mondialisation des échanges, des modifications de l'offre alimentaire, et de l'accentuation des attentes sociétales vis-à-vis de l'alimentation.

Dans le contexte de la crise Covid-19, la nécessité de développer l'approche Une Seule Santé à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, notamment à travers le développement de l'accès pour tous et partout à une alimentation compatible avec un système alimentaire durable, a été soulignée par le CNA<sup>1</sup>. De même, les liens entre la santé et l'agriculture biologique ont été étudiés<sup>2</sup>. À la lumière de cette approche, certains comportements émergents et reflétant des attentes sociétales fortes semblent se confirmer, voire s'accentuer<sup>3</sup> :

- **des comportements allant vers une alimentation plus favorable à la santé humaine** : recherche de « naturalité » dans l'alimentation (consommation de produits frais et bruts, issus de l'agriculture biologique), développement du « fait maison », de l'attention portée à la composition des produits, etc.
- **des comportements allant vers une alimentation plus favorable à la santé environnementale et animale** : territorialisation de l'approvisionnement, végétalisation de

---

<sup>1</sup> Avis n°89 du CNA : « Retour d'expérience de la crise Covid-19 – Période du premier confinement national ».

<sup>2</sup> Le revers de notre assiette : changer d'alimentation pour préserver notre santé et notre environnement. Les résultats de l'étude BioNutrinet, 2019.

<sup>3</sup> [FranceAgriMer, L'impact de la crise de la COVID-19 sur la consommation alimentaire en France : parenthèse, accélérateur ou élément de rupture de tendances ?, 2020.](#)

Delamaire C., Escalon H., Rey E., Rey J., Vialle M., Vautrin Dumaine E., Houzelle N. Synthèse thématique. Alimentation, habitudes alimentaires, temps passé assis et activité physique et confinement. Étude qualitative Santé publique France - Kantar « Vie quotidienne et prévention au sein d'une communauté en ligne à l'heure du coronavirus » (ViQuoP). Saint-Maurice : Santé publique France. Novembre 2020.

l'alimentation, développement de régimes visant à diminuer la consommation de protéines animales (végétarisme, véganisme, flexitarisme), des préoccupations vis-à-vis du bien-être animal, des impacts environnementaux, du gaspillage alimentaire, de l'origine des produits, etc.

En parallèle, on observe une **accentuation des inégalités dans l'accès à une alimentation durable** : enjeu de l'accessibilité (financière et géographique) des produits issus de systèmes alimentaires durables, moindre qualité nutritionnelle de l'alimentation concernant les personnes à plus faibles revenus<sup>4</sup>, évolution de certaines pratiques alimentaires vers la consommation accrue de lipides, de sucres et de sel, développement du *snacking*, etc. Certaines pratiques sont des facteurs de risque pour la santé et sont impliquées dans l'apparition de maladies chroniques liées à l'alimentation (obésité, diabète, hypertension, etc.).

Ces nouveaux besoins et ces inégalités appellent de nouvelles réponses à tous les niveaux de la chaîne alimentaire. D'une part, le clivage au sein des nouvelles pratiques alimentaires quant à l'accès à une alimentation compatible avec un système alimentaire durable invite à trouver des moyens d'action pour résorber ces inégalités. D'autre part, l'évolution de ces pratiques vers une vision plus systémique de l'alimentation, portant une attention particulière à son origine, à ses modes de production et de consommation, ainsi qu'à ses impacts sur les trois santé, re-questionne le « modèle alimentaire français », et invite à mener une réflexion pour mieux accompagner ces transformations.

## Objectifs

Le groupe de concertation « Nouveaux comportements alimentaires », réunissant les membres du CNA ainsi que les structures qui auront utilement été associées, a pour mission d'organiser une réflexion autour des nouveaux comportements alimentaires, sur la base d'une analyse des évolutions récentes des pratiques alimentaires en lien avec l'approche Une Seule Santé, et des attentes sociétales quant à l'accès à une alimentation compatible avec un système alimentaire durable.

## Attendus

Sur la base d'une méthodologie proposée par le secrétariat interministériel du CNA, il est attendu que le Conseil élabore un avis permettant :

- de dresser un **état lieux et de catégoriser les « nouveaux comportements alimentaires »** à la lumière de l'approche Une Seule Santé et de la notion de système alimentaire durable ;
- d'identifier plus spécifiquement parmi ces tendances les **comportements émergents ayant un impact structurant pour la durabilité des systèmes alimentaires**, grâce à l'analyse de leurs conséquences sanitaires, environnementales, économiques et sociales ;
- de proposer des **solutions opérationnelles** (actions à conduire, mesures à prendre dans les politiques de l'alimentation, etc.), permettant au système alimentaire de répondre à ces besoins, d'assurer la loyauté des informations valorisantes délivrées au consommateur, d'anticiper leurs évolutions, de répondre aux attentes sociétales et aux enjeux qu'ils soulèvent, et d'accompagner les transformations compatibles avec un système alimentaire durable.

Pour mener cette réflexion, le groupe de concertation devra notamment s'appuyer sur :

- les précédents avis du CNA, notamment Alimentation favorable à la santé (81) et le Retex de la Crise Covid-19 (avis 89) ;
- les études et publications récentes sur les évolutions des comportements alimentaires ;
- les plans nationaux alimentation/ environnement ;
- les travaux du Gouvernement en cours, issus des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat (thématique « Se Nourrir »).

Le travail de concertation devra également inclure les aspects relatifs à l'alimentation des seniors, ainsi qu'à l'alimentation dans les DROM.

---

<sup>4</sup> Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA 3), Avis de l'Anses, Rapport d'expertise collective, Juin 2017.

L'avis produit à l'issue des travaux suivra les principes d'élaboration des avis du CNA : il fera état de manière détaillée des recommandations issues d'une construction consensuelle au sein du groupe de concertation, résultant d'une analyse intégrative du sujet, s'appuyant sur un processus d'auditions d'experts et de spécialistes.

## **Modalités de fonctionnement**

La présidence du groupe de concertation sera assurée par Pascale Hébel, personnalité qualifiée du CNA, directrice du pôle consommation et entreprise au Crédoc, et la vice-présidence par Fabrice Etilé, personnalité qualifiée du CNA, directeur de recherche à l'INRAE et professeur à Paris School of Economics.

La présidence du groupe de concertation présentera le programme de travail et rendra compte régulièrement des travaux en séance plénière du CNA. La présidente préparera les réunions aux côtés du vice-président et du secrétariat interministériel du CNA, formant ainsi un comité de pilotage.

Les invitations et ordres du jour des réunions seront établis par le comité de pilotage. Ce dernier assurera le bon déroulement du processus de concertation, conformément aux procédures et au règlement intérieur du CNA. Il proposera également un outil de suivi des recommandations.

Pour préparer les débats, le comité pourra conduire des auditions d'experts et de spécialistes. Il pourra également élargir le tour de table des membres du groupe de concertation en fonction des besoins liés à la thématique traitée.

Il est attendu une adoption de l'avis du CNA pour le deuxième semestre 2022.